



Annonce Poste « Régisseur général »

Association produisant des concerts de musique classique recherche un(e) régisseur ou une régisseuse général(e) pour son festival d'été du 21 juin au 17 juillet 2019. Région Hauts-de-France

Sous l'autorité de la Directrice de l'association, la personne assure la coordination de tous les moyens techniques, artistiques et humains nécessaires à un déroulement maîtrisé et fluide des spectacles. Elle met en œuvre les manifestations préparatoires au festival, les activités programmées par la direction artistique, en respectant le cadre budgétaire pré défini par le Bureau de l'Association.

- Assure, en lien avec la direction et les membres du Bureau, les relations avec les partenaires responsables des différents lieux de concert accueillant le festival ;
- Dans le cadre des consignes de sa hiérarchie, prend en charge l'organisation des concerts et la coordination des activités sur chacun des sites (sécurité, logistique, accueil artistes et public, billetterie, planification du déroulement,...) ;
- Faire appliquer les réglementations en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Veille à la bonne exécution des contrats artistiques ;
- Encadre et coordonne les ressources humaines liées à la production : personnel stagiaire (ou TIG) et des bénévoles ;
- Pourvoit aux besoins techniques et assure l'interface avec les fournisseurs de ces moyens ;
- Consulte et gère les relations avec les assureurs ;
- Effectue un suivi budgétaire des frais de production par événement.

Compétences et qualités requises : organisation, rigueur, réactivité, autonomie, bon relationnel, capacité à travailler en équipe, résistance au stress expérience en production ou en régie de spectacles ou d'évènements hautement souhaitable.

Autres : connaissance du monde de la musique classique et du spectacle, maîtrise des logiciels bureautiques usuels, dispose d'un véhicule personnel et du Permis B.

Domicile proche de Compiègne souhaité.

Le poste requiert un engagement important et une grande disponibilité en juin/juillet, y compris sur week-ends.

Salaire selon expérience et convention Syndéac.

Contrat à durée déterminée de 5 mois à compter du 4 mars 2019.